L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCRED MATIN, 9 OCTOBRE 1833.

Jours de publication :
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

POUR MAIRE :

JOHN H. HOLLAND.

Extrait d'un acte de la Législature du 14 mars 1820.

"Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant dans la ville susdite à l'époque de leur election, et qui ont toutes les *qualités requises* par les lois existantes"

Considérons, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat.

Observateurs des lois et des mœurs.

EXTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 octobre.

L'éditeur de l'*Argus*, qui prétend être traité *avec décence*, devrait savoir que l'emportement, les épithètes cyniques et une sante présomption qui affirme à tort et à travers, sont incontestablement ce qu'il y a de plus insolent dans une [illegible]

Tout nous réfléchissons à la candidature de M. Prieur, plus nous voyons dans ce candidat ambition et imprudence. Plus nous réfléchissons à ses capacités et à ses talens, moins nous paraît-il certaine. Plus nous réfléchissons à son rapprochement avec l'*Argus*, et plus nous nous rappelons de ce qu'il nous dit lorsque l'*Argus*, en 1829 et 30, le traînait dans la fange: "Quand je ne serai plus maire, disait-il, de l'éditeur de l'*Argus* ou de moi l'un cessera d'exister." Ils existent l'un et l'autre ! Et il ne reste l'un pour l'autre?....

Nous avons dit dans notre dernier numéro que M. Prieur ne possédait ni assez de talents, ni assez de capacités, ni assez d'intégrité comme magistrat pour se recommander à la majesté du peuple; nous maintenons nos arguments, et le public en a la preuve.

Qu'on ne vienne donc plus nous parler encore des six longues années d'administration de M. Prieur; oui, elles sont longues et insupportables, mais pour le cœur de la ville et la partie inférieure. Nous avons dit, et nous le répétons, que si justice a été faite aux demandes de ces deux parties encore abandonnées, elle n'est due qu'aux deux tiers du Conseil de ville, contre lesquels le *veto* de M. Prieur n'a rien pu. Les [illegible] du Conseil sont ouvertes au public, et chacun peut y trouver la preuve matérielle de ces faits.

L'*Argus* nie que les prétentions de M. Dawson soient égales à celles de ses compétiteurs. Cela est parfaitement ridicule. L'*Argus* n'est-il pas le corrupteur de M. Prieur? Ne n'est-il pas chargé de décrier *quand même* tous les actes de M. Dawson? qui donc pourrait essayer de le surpasser? Nous avouons franchement que nous n'avons pas les *moyens nécessaires* à cet effet. A ceux qui ont promis d'être sourds, toute la logique du monde ne prouvera pas que notre candidat possède seulement la moitié des talens, de l'habileté et de la fermeté de leur favori. En conséquence, nous croyons devoir nous abstenir d'une tâche impossible. C'est à la partie la plus estimable du peuple que nous parlons; c'est elle seule que nous espérons convaincre des qualifications de M. Dawson; et nos pas des partisans aveugles et intéressés, qui n'osent pas dire ce qu'ils pensent réellement.

Toutefois, la supériorité de M. Prieur ne saurait être établie par l'incompétence de M. Dawson, lors même que les talens de ce dernier seraient tels que l'*Argus* voudrait les représenter. Nous savons bien que l'*Argus* nous a parlé et reparlé de la longue et excellente administration de M. Prieur, comme preuve de ses capacités. Mais nous avons dit et redit la même chose, pour lui prouver le contraire. Plus nous avons dit que l'administration de M. Prieur répugne à la majorité du peuple de notre ville, et que la Chambre électorale le prouverait aux plus incrédules, dans le cas où le maire se présenterait pour être élu. Ne sommes-nous pas au niveau de l'*Argus* dans cette discussion?

L'*Argus* croit victorieux un peu prématurément. Il est peut-être nécessaire qu'il se justifie de l'impardonnable faute d'avoir autrefois voué M. Denis Prieur au ridicule, avant de se flatter d'avoir établi aussi promptement sa réputation dans toutes les choses "nobles, sages et honorables."

Nous n'avons pas eu la présomption de croire un seul instant qu'une menace de nous pût "effrayer" l'*Argus* ou le "détourner de la voie qu'il a l'intention de suivre." Nous ne jouons pas au matador, et nous ne dépensons pas notre temps en menaces. Et outre que nous connaissons trop bien les dispositions guerrières de notre feuille pour les exciter, [illegible] que l'*Argus* nous dit "qu'il ne dépende pas de quartier." nous n'avons jamais dit qui [illegible] cette intention. Loin de là! nous avons, ma foi, bien plus grand peur de succomber sous ses *traits*, s'il continue à nous les décocher de la sorte.

La candeur qu'adoptera l'*Argus* envers nous, servira toujours à régler celle que nous adopterons envers lui. Nous reconnaîtrons que nous avons pris aussi irrévocablement que lui la détermination de ne "faire usage d'épithètes injurieuses [illegible] aucun écrivain, et de ne pas répondre *dans notre journal* à des paroles injurieuses ou inconvenantes." Nous n'avons pour de pareilles choses, que le plus profond mépris [illegible] cœur d'homme soit susceptible.

Personne n'ignore que depuis plusieurs mois le président et les différens membres de son cabinet se sont occupés particulièrement de la question du retrait des fonds publics de la banque des Etats-Unis. Après une mûre délibération, ils décidèrent à l'unanimité que les dépôts publics devaient être retirés des banques d'état, et il a communiqué par écrit à son cabinet, le mercredi 18 septembre, les faits et raisonnemens sur lesquels il se fonde. Le *Globe* donne cette communication tout au long; elle contient *cinq colonnes et demie*. Nous nous contenterons d'en donner quelques extraits.

"Ayant examiné avec soin les faits et arguments qui lui avaient été soumis relativement au retrait des fonds publics de la Banque des Etats-Unis, le président croit devoir communiquer à son cabinet la détermination qu'il a prise et les raisons sur lesquelles elle est fondée."

"A l'époque où le président entra en fonctions, il était plein et intimement convaincu de la tendance dangereuse de la banque des Etats-Unis, qu'il crut de son devoir, malgré les objections des amis qui l'entouraient, de saisir l'occasion qui lui était offerte d'appeler l'attention du congrès et du peuple sur la question du renouvellement ou de sa charte. Les opinions exprimées dans son message annuel du mois de décembre 1829 furent répétées dans ceux de 1830 et 1831, et même son message de 1830 contenait quelques suggestions à l'effet de substituer à cette institution [illegible]

Dans la session de 1831 et 1832 un acte fut passé pour modifier les deux chartres, ordonnant le renouvellement de la charte de cette banque, sur quoi le président crut de son devoir d'intervenir son *veto*. Il y a de fortes raisons de croire que la banque, en demandant le renouvellement de sa charte, voulait en faire une question influente dans l'élection du président des Etats-Unis, au mois de novembre suivant, et on prit toutes les mesures convenables pour [illegible] devant le peuple un appel à la décision du président.

"Il est ensuite observé dans la communication du président, que, quoique la charte touchât à sa fin et que la banque sût que l'intention du gouvernement était de faire usage des moyens légaux pour le paiement de la dette publique, cependant elle avait augmenté ses prêts de janvier 1831 en mai 1832 de plus de 23 millions de piastres. On croit que dans but de [illegible] ainsi était d'augmenter son influence, et, ce qui justifie cette opinion, c'est que les plus fortes sommes furent prêtées à des éditeurs de journaux.

"On en demandant pour sa charte, le but de la banque était de mettre le président à l'épreuve afin que le pays pût connaître sa détermination avant la prochaine élection. Quelques [illegible] de documens et d'articles furent publiés aux frais de la banque pour amener le public à une décision favorable, et que bien des débiteurs de la banque furent avertis de la ruine qui les attendait.

"La communication continue en ces termes :

"Le président a donc accepté le défi. Il est entré sur le champ de bataille où ses affaires voulaient l'amener, et a déclaré hautement qu'il était opposé à la banque comme une institution constitutionnelle et [illegible] l'opinion du public à ce sujet, lorsque récemment [illegible] sa réélection comme une déclaration du peuple contre la banque. "

Le président observe ensuite que de toutes les institutions qu'on a proposées en remplacement de la banque actuelle, aucune n'a réuni l'approbation générale. Elles presque toutes ces sont sujettes aux mêmes objections constitutionnelles; et il ne pense pas avoir aucune raison de croire qu'on établira aucune institution à cet effet.

"Il appartiendra, dit-il, au congrès de décider quel sera le meilleur substitut à donner au lieu et place de la banque des Etats-Unis; et le président se serait déchargé d'une pesante responsabilité si le congrès n'avait conservé, dans la charte de la banque, le droit de décider qu'il aurait fait les dépôts des fonds publics. Il est inutile de demander comment il se fait que ceux qui sont naturellement les gardiens du trésor public ont renoncé à ce pouvoir et en ont laissé la responsabilité au gouvernement. Peut-être furent-ce négligence de leur part."

"Il est ensuite observé que ce fut au mois de mai 1832 que les prêts de la banque furent portés à leur maximum, et le mois de mars précédent la banque savait si bien qu'elle ne pouvait rembourser les dépôts publics qu'elle en serait requise par le gouvernement, qu'elle commença une négociation secrète pour environ $2,700,000 à actions possédées en Hollande, dans le but que les possesseurs n'en demandassent le paiement qu'à une époque plus éloignée. Quelque après cette négociation eut été conclue, le secrétaire de la trésorerie informa la banque que son intention était de payer la moitié des 3 pour cent le 1er. juillet suivant, et qu'il avait besoin à cet effet de $6,500,000. Le président de la banque vint de suite à Washington pour demander que le paiement fût remis au mois d'octobre suivant; ce qu'il obtint.

"Sachant bien qu'à cette dernière époque elle ne pourrait rembourser cette *somme*, la banque envoya secrètement un agent en Angleterre pour négocier avec les capitalistes de ce pays et obtenir d'eux de ne pas exiger avant un an le rachat des fonds publics qu'ils possédaient, impétant ainsi retenir à sa disposition $5,000,000 dans lesquels le gouvernement en paiement de cette dette.

"Empêchée ainsi le gouvernement de racheter sa dette, afin de pouvoir retenir les fonds publics et les employer à leur usage particulier, serait-elle pour justifier le retrait immédiat des dépôts publics.

"Au sujet du protêt de la traite sur le gouvernement français, le président blâme fortement le [illegible] d'exiger 15 pour cent de dommages-intérêts sur [illegible] quand elle n'a éprouvé en réalité qu'une perte [illegible] et pendant qu'elle avait en dépôt plusieurs millions des fonds publics dont elle usait à son profit. "Un agent fiscal du gouvernement, dit-il, qui cherche ainsi à s'enrichir aux dépens du public mérite-t-il qu'on ait encore confiance en lui ? "

Après avoir énuméré d'autres griefs contre la banque, le rapport s'exprime en ces termes :

"En présence de ces faits, le président se croirait responsable des méfaits de la banque, et complice d'une conspiration contre le gouvernement, s'il n'employait les pouvoirs qui lui sont confiés à mettre un terme à cet abus."

Le président conclut enfin à transférer les dépôts aux banques d'état, et assure qu'elles sont disposées à entreprendre le service du gouvernement aux mêmes conditions que le faisait la banque des Etats-Unis. Il espère que, par ce moyen, l'influence des banques et des institutions monétaires sera entièrement séparée du pouvoir politique du pays.

Le rapport termine en ces termes :

"Le président répète qu'il prie son cabinet de considérer la mesure qui lui est proposée comme venant de lui, et qu'il est loin d'exiger qu'aucun d'eux fasse en sa faveur un sacrifice d'opinion ou de principe. Ce n'est qu'après mûre réflexion qu'il s'est arrêté à cet avis, et c'est dans la conviction que bien que la mesure doit produire qu'il pense qu'on ne peut trop tôt la mettre à exécution, et il propose donc le 1er. d'octobre prochain, ou même un jour plus rapproché, comme une époque convenable pour effectuer le changement de dépôts, si on peut faire les arrangemens nécessaires avec les banques d'état.

ABDICATION DE FERDINAND VII !

Une maison de commerce respectable de cette ville a eu la complaisance de nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre de la Havane, et nous nous empressons d'en donner connaissance à nos lecteurs. (*Courrier d'hier.*)

"LA HAVANE, 1er. octobre 1833.

"Par un bâtiment arrivé de Barcelonne, nous apprenons que le roi a abdiqué la couronne en faveur de sa fille, nommant une régence composée de la reine-mère, de l'infant don Francisco, et du général Castaños. Il y a eu des Catalogne quelques mouvemens, que le peuple même a réprimés, ayant tué les chefs des rebelles. Le reste de la Péninsule est dans une parfaite tranquillité, et le choléra n'a pas paru.

"*Nous attendons incessamment le nouveau gouverneur*, qui est M. Hortega, commandant d'artillerie, et qui a auparavant servi au Mexique; nous attendons aussi un nouvel intendant, dont *nous ne connaissons pas encore le nom.*"

La malle du nord arrivée hier nous a apporté des nouvelles de Liverpool du 24 août et de Londres du 23, reçues à New-York par le navire *Victoria*.

Les nouvelles de Portugal prouvent que la lutte entre les deux frères est loin d'être terminée. Les forces de Miguel, qui paraissent être assez nombreuses, marchent sur Lisbonne.

Les dates de Paris sont du 21 août. Les légitimistes s'apprêtaient à célébrer dignement l'anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux. Ils se proposaient de se rendre à Prague pour aller donner à la famille royale de nouvelles assurances de leur dévouement sans bornes. Mais il s'est élevé à ce sujet une *petite difficulté*; le marquis de Pastoret, qui se considère toujours comme chancelier de France, de droit, devait partir à la tête de la cohorte de la légitimité; mais le gouvernement a jugé à propos de lui refuser un passeport. De manière que le noble marquis sera obligé de rester ou de voyager comme un fuyard.

On rétablit la ligne télégraphique entre Bordeaux et Blaye, qui avait été supprimée au départ de la duchesse de Berry. La *Gazette de France* dit que cette mesure a été adoptée par suite de l'intention qu'on a de transférer à Blaye les ex-ministres de Charles X.

Il était décidé que la reine de Portugal s'embarquerait au Hâvre, où l'amiral Napier, montant le vaisseau le *Jean IV*, viendrait la recevoir. Elle devait partir de Paris le lundi 26 août; déjà des ordres avaient été expédiés pour préparer des logemens pour quarante personnes dont se composera sa suite. S. M. devait être accompagnée de la duchesse de Bragance et du marquis de Loulé. On disait aussi qu'un ministre plénipotentiaire français suivrait la jeune reine, qui sera reconnue par le gouvernement français immédiatement après son arrivée à Lisbonne. Le bruit courait que le marquis de Palmella était tombé dans la disgrâce; cette nouvelle était, dit-on, confirmée par un courrier d'Espagne.

Le vaisseau le *Marengo* est arrivé à Toulon, venant de Navarin, avec 500 hommes formant partie des forces françaises qui occupaient la Morée.

Le *National* observe que le traité conclu entre la Porte et la Russe doit engager et autoriser la France à en conclure un semblable avec l'Egypte.

Le *Moniteur d'Alger* annonce la prise de Missingnon par les troupes de la division d'Oran. On ne connaît pas encore les détails de cette affaire, qui a été, dit-on, très-brillante et dans laquelle la *marine surtout s'est distinguée*.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 23 août.

Le Maréchal Bourmont est parti de Porto le 7 au soir, avec *environ 12,000 hommes* y compris le détachement du général Clouet et d'autres détachemens partis depuis le 2. Il faudra 6 ou 7 jours à cette force pour arriver à Santarem. De Santarem elle s'avancera probablement sur Lisbonne par la rive du Tage et la route de Villa-Franca, ce qui permettrait de faire marcher la cavalerie à la droite. En ne supposant aucun obstacle, il faudra deux jours pour cette marche; de manière qu'on peut supposer que le maréchal sera devant Lisbonne le 18 ou le 20, surtout parce qu'il a pris les devants en personne, afin de faire les dispositions nécessaires pour mettre toutes ses forces en opération dès leur arrivée.

(Extrait du *Times* du 23 août.)

FALMOUTH, 21 août.

Le brick de guerre le *Pantalon* a apporté des nouvelles de Porto du 13 et de Lisbonne du 14. A Porto le vent était si fort que le *Pantalon* n'a eu aucune communication avec la terre, mais il a été abordé par l'officier commandant la station. Il parait que le maréchal Bourmont a été rejoint par environ 30 officiers, français, parmi lesquels il y a des hommes de beaucoup d'expérience. Le maréchal a retiré ses troupes en un si grand secret, qu'on ne s'en est apperçu à Porto qu'au *moment du départ de la dernière division* le 8. Néanmoins, il a laissé assez de monde pour garder le fort placé à l'entrée du Douro, de manière qu'environ 50 navires marchands qui sont en hebors de la barre ne peuvent entrer. Les forces de Miguel, qu'on dit s'élever à 30,000 (cette assertion est contestée et tournée en ridicule par le *Times* de Londres) sont arrivées soidisant à Santarem, et l'on ne doute pas qu'il ne se propose d'attaquer Lisbonne.

PORTUGAL.

LISBONNE, 12 août.

Le chiffre exact des troupes avec lesquelles le duc de Tercère a délivré Lisbonne est entre 14 et 1500 hommes, tous Portugais, le détachement français qui faisait partie de l'expédition ayant été laissé dans les Algarves ainsi que 17 chevaux. Il a maintenant sous son commandement 4000 hommes de troupes régulières, avec 600 chevaux et 30 pièces de campagne. Il a été reçu joyeusement par les [illegible] de Pombal, mais un mouvement en avant [illegible] un bataillon est parti pour Santarem [illegible] Miguel, il a [illegible] à un intervalle. Les hostilités ont immédiatement cessé. *Opinion.* (*Constitutionnel.*)

"On nous écrit de Genève, le 11 août :

"Quelques mouvemens de troupes ont eu lieu ces jours derniers dans les départemens de l'Ain et du Jura; probablement en conséquence des nouvelles reçues de Suisse. Une compagnie d'infanterie de ligne, en garnison à Nantua, est venue, il a trois jours, occuper le village de Collonges, en deçà du fort de l'Ecluse. Un autre détachement d'infanterie avait été dirigé de Saint-Claude sur la petite ville de Gex. Nous avons maintenant tout lieu d'espérer que ces démonstrations seront sans objet. La bonne contenance de la Suisse libérale empêchera sans doute l'Autriche et la Prusse de jouer à *la lutte de l'intervention*. Il n'en est pas moins rassurant pour nous de voir que la *Prudente veille.*" (*Bid.*)

—On écrit de Saint-Pétersbourg, 18 juillet :

"Plusieurs feuilles étrangères ont parlé dernièrement d'un prochain voyage de l'empereur que S. M. ferait à l'étranger, et qui serait occasionné par des motifs politiques de la plus haute importance; nous croyons pouvoir assurer qu'il n'en est rien, et que l'empereur ne quittera pas ses états." (*Jour. de Francfort.*)

—On lit dans le *Journal de Paris*:

"Dans les conférences qui doivent avoir lieu à Teplitz, on ne s'occupera pas exclusivement des affaires de l'Allemagne; on y délibérera aussi sur les affaires de Pologne, ainsi que sur celles de l'Ouest et du Midi de l'Europe."

—On lit dans le *Courrier belge* :

"Il est question de placer le général Guilleminot à la tête de l'état-major-général de notre armée."

SUISSE.

Berne, intérieur, le 7 août.

Les troupes fédérales sont arrivées aujourd'hui à Schwytz. 6,000 Zurichois, Bernois, Argoviens et Lucernois, se sont portés sur ce canton. Il n'y a pas la moindre résistance, tout au contraire les troupes sont *très fort bien reçues*. Abyberg avait dépêché aux Zurichois, qui étaient fort content de tout ce qui se passe; M. Dupin, député français, *ils entrent sur eux.* (*Journal de Genève.*)

—Un témoin oculaire écrit de Bâle, 6 août :

"Le colonel Blarer, qui commandait en chef les troupes de Bâle-campagne, a été aujourd'hui chargé d'occuper le village de Liestal, qui est venu, il a trois jours, occuper le village de Collonges, en deçà du fort de l'Ecluse. Un autre détachement d'infanterie avait été dirigé de Saint-Claude sur la petite ville de Gex. Nous avons maintenant tout lieu d'espérer que ces démonstrations seront sans objet. La bonne contenance de la Suisse libérale empêchera sans doute l'Autriche et la Prusse de jouer à *la lutte de l'intervention*. Il n'en est pas moins rassurant pour nous de voir que la *Prudente veille.*" (*Bid.*)

—On écrit de Saint-Pétersbourg, 18 juillet :

"Plusieurs feuilles étrangères ont parlé dernièrement d'un prochain voyage de l'empereur que S. M. ferait à l'étranger, et qui serait occasionné par des motifs politiques de la plus haute importance; nous croyons pouvoir assurer qu'il n'en est rien, et que l'empereur ne quittera pas ses états." (*Jour. de Francfort.*)

—On lit dans le *Journal de Paris*:

"Dans les conférences qui doivent avoir lieu à Teplitz, on ne s'occupera pas exclusivement des affaires de l'Allemagne; on y délibérera aussi sur les affaires de Pologne, ainsi que sur celles de l'Ouest et du Midi de l'Europe."

—On lit dans le *Courrier belge* :

"Il est question de placer le général Guilleminot à la tête de l'état-major-général de notre armée."

SUISSE.

Berne, intérieur, le 7 août.

Les troupes fédérales sont arrivées aujourd'hui à Schwytz. 6,000 Zurichois, Bernois, Argoviens et Lucernois, se sont portés sur ce canton. Il n'y a pas la moindre résistance, tout au contraire les troupes *sont